

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-09

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL
MARCHE DE FOURNITURE DE REACTIFS DE MICROBIOLOGIE**

Le marché a pour objet de confier au titulaire la fourniture et la livraison de réactifs de Microbiologie .

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conclu en vingt-sept lots en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une durée d'un an et pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Montant mini HT en Euro	Montant maxi HT en Euro
1	Galerie d'identification	3 000	12 000
2	Antibiotiques	800	3200
3	Sang de cheval	800	3 200
4	Salmonelle validé ISO 16140	7 000	28 000
5	Lisreria	1 200	4 800
6	Columbia au sang	1 300	5 200
7	Suspension, dilution	300	1200
8	Clostridium perfringens	900	3 800
9	E. col	700	2800

Lot	Intitulé	Montant mini HT en Euro	Montant maxi HT en Euro
10	Listeria 1	100	400
11	Listeria 2	60	240
12	Listeria 3	70	280
13	Flore aérobie	150	600
14	Salmonelle (enrichissement)	400	1 600
15	Salmonelle isolement	4200	19200
16	Staphylocoques à coagulase positive	3 000	12 000
17	Drigalski	250	1000
18	Consommables	600	2 400
19	Germes de surface – Flore totale	1 300	5 200
20	Legionelle	700	2 800
21	Legionelle confirmation	350	1 400
22	Bacillus cereus	300	1 200
23	Divers n°1	1 400	5600
24	Divers n°2	350	1 400
25	Divers n°3	500	2 000
26	Divers n°4	500	2 000
27	Divers n°5	300	1200

Compte tenu du montant, la consultation a été lancée sous la forme adaptée en vertu des dispositions prévues aux articles 28 et 77 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le BOAMP et a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la collectivité.

La date limite de réception des offres a été fixée au 28 Janvier 2011 à 16 heures 30.

7 fournisseurs ont déposé leur pli dans les délais et conditions requis.

Pour chaque lot, les offres des candidats ont été analysées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 10 du règlement de la consultation, à savoir :

Valeur technique (échantillons, adéquation des produits)	55%
Prix	30%
Performances en matière de protection de l'environnement	15%

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offre, en séance du 02 Mai 2011 a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés AES Chemunex, Becton Dickinson, Biokar Diagnostics, Bio-RAD, Mast Diagnostics et Oxoid ;

En l'absence de proposition pour les lots 1, 20 et 24, la commission d'appel d'offres a décidé de les relancer selon la procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalables en vertu des dispositions de l'article 35 II 3° du code des marchés publics.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de département :

. Les marchés de fourniture suivants à intervenir avec les sociétés AES Chemunex, Becton Dickinson, Biokar Diagnostics, Bio-rad, , Mast Diagnostics et Oxoid :

Lot	Intitulé	Société
2	Antibiotiques	MAST DIAGNOSTICS
3	Sang de cheval	OXOID
4	Salmonelle validé ISO 16140	BIOKAR DIAGNOSTICS
5	Lisreria	AES CHEMUNEX
6	Columbia au sang	AES CHEMUNEX
7	Suspension, dilution	AES CHEMUNEX
8	Clostridium perfringens	OXOID
9	E. coli	AES CHEMUNEX
10	Listeria 1	AES CHEMUNEX
11	Listeria 2	AES CHEMUNEX
12	Listeria 3	AES CHEMUNEX
13	Flore aérobie	AES CHEMUNEX
14	Salmonelle (enrichissement)	BIOKAR DIAGNOSTICS
15	Salmonelle isolement	OXOID
16	Staphylocoques à coagulase positive	OXOID
17	Drigalski	BECTON DICKINSON
18	Consommables	OXOID
19	Germes de surface – Flore totale	OXOID
21	Legionelle Confirmation	AES CHEMUNEX
22	Bacillus cereus	OXOID
23	Divers n°1	AES CHEMUNEX
25	Divers n°3	BIOKAR DIAGNOSTICS
26	Divers n°4	BIO-RAD
27	Divers n°5	OXOID

- . Toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix ;
- Précise qu'en l'absence de proposition pour les lots 1, 20 et 24, la commission d'appel d'offres a décidé de les relancer selon la procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalables en vertu des dispositions de l'article 35 II 3° du code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,